

BULLETIN DE LA QUALITE DE L'AIR CELLULE INTERREGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT (CELINE) <i>Informing you on ambient air quality in the Belgian Regions</i> Rue Gaucheret, 92-94, 1030 Bruxelles tel: 02/227.57.02 - fax: 02/227.56.99 Site internet : http://www.irceline.be	VLAAMSE MILIEUMAATSCHAPPIJ 
	
	

Bulletin du vendredi 03 août 2018 à 10h30

Ozone: bulletin d'information :

- *Hier jeudi 02 août: concentrations d'ozone élevées, dépassement du seuil d'information européen en 12 stations de mesure*
- *Aujourd'hui vendredi 03 août: risque de dépassement du seuil d'information européen sur une grande partie du pays*
- *Demain samedi 04 août: diminution des concentrations d'ozone, amélioration de la qualité de l'air*

OBSERVATIONS

Hier jeudi 02 août

Hier jeudi 02 août, des concentrations d'ozone élevées ont été mesurées dans les réseaux de mesure des trois Régions. Le seuil européen d'information de 180 µg/m³ a été dépassé en 12 points de mesure en Flandre et en Wallonie. 180 µg/m³ est, en Europe, la concentration d'ozone à partir de laquelle la population doit être informée.

Les concentrations horaires maximales pour la journée d'hier ont atteint en Flandre 194 µg/m³ à Gellik, en Wallonie 211 µg/m³ à Lodelinsart et à Bruxelles 157 µg/m³ à Uccle.

Le seuil d'alerte de 240 µg/m³ n'a pas été dépassé sur le territoire.

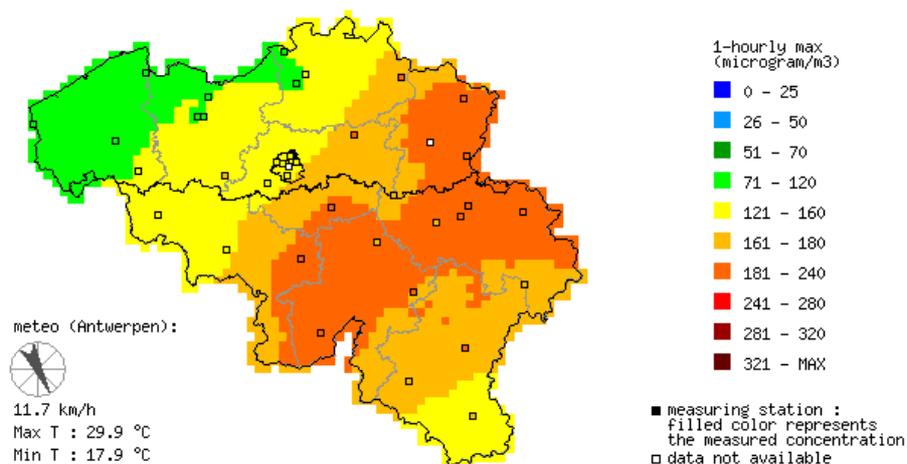
Des dépassements du seuil d'information européen ont été mesurés dans les stations suivantes :

Code	Localité	Durée du dépassement	Concentration maximale horaire (microgrammes (µg)/m ³)	Concentration maximale sur 8 heures (microgrammes (µg)/m ³)
42N016	Dessel	17h00 - 19h00	184 µg/m ³ à 19h00	168 µg/m ³ à 21h00
42N027	Bree	16h00 - 21h00	189 µg/m ³ à 18h00	181 µg/m ³ à 21h00
42N035	Aarschot	16h00 - 18h00	188 µg/m ³ à 18h00	168 µg/m ³ à 20h00
42N046	Gellik	15h00 - 21h00	194 µg/m ³ à 19h00	185 µg/m ³ à 21h00
43N063	Corroy-Le-Grand	16h00 - 20h00	207 µg/m ³ à 19h00	177 µg/m ³ à 21h00
43N066	Eupen	15h00 - 21h00	198 µg/m ³ à 20h00	185 µg/m ³ à 22h00

43N093	Sinsin	19h00 - 21h00	181 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ à 20h00	170 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ à 22h00
43N100	Dourbes	17h00 - 22h00	201 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ à 22h00	186 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ à 23h00
43N113	Saint-Ode	19h00 - 20h00	183 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ à 20h00	163 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ à 24h00
43R221	Herstal	18h00 - 21h00	195 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ à 20h00	173 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ à 22h00
43R222	Liège (ISSeP)	18h00 - 21h00	196 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ à 20h00	172 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ à 22h00
45R502	Lodelinsart	18h00 - 20h00	211 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ à 20h00	171 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ à 21h00

Environ 25% de la population belge a été potentiellement exposée à des concentrations d'ozone plus élevées que le seuil d'information européen de 180 $\mu\text{g}/\text{m}^3$.

Daily highest 1-hourly Ozone concentrations on: Thursday 02/08/2018



Concentration horaires maximales pour le jeudi 02 août 2018

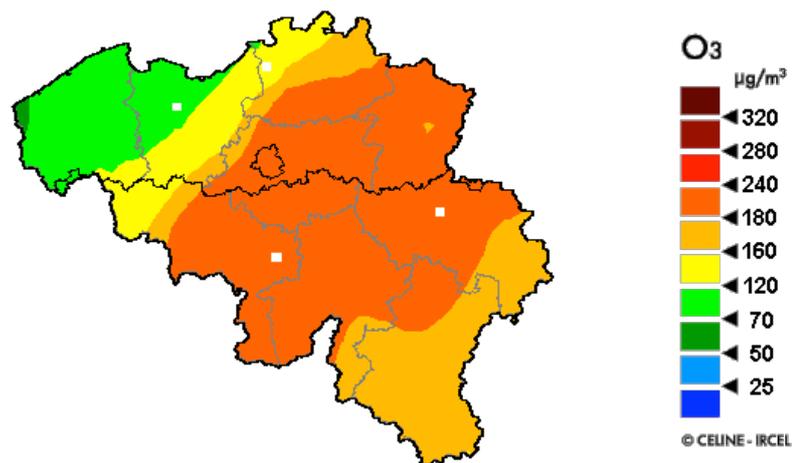
PREVISIONS DES CONCENTRATIONS D'OZONE

Aujourd'hui, vendredi 03 août

Aujourd'hui, la journée sera ensoleillée et très chaude. L'après-midi, les températures atteindront 30 degrés en Ardenne, 32-33 degrés dans le centre et 34 degrés en Campine. Le vent sera faible de secteur nord puis faible à modéré de secteur nord-est. La région côtière connaîtra, sous l'effet d'un vent de mer, des températures un peu moins élevées avec des maxima proches de 27 degrés.

Les concentrations d'ozone resteront élevées avec un risque de dépassement du seuil européen d'information sur la majeure partie du pays à l'exception de littoral.

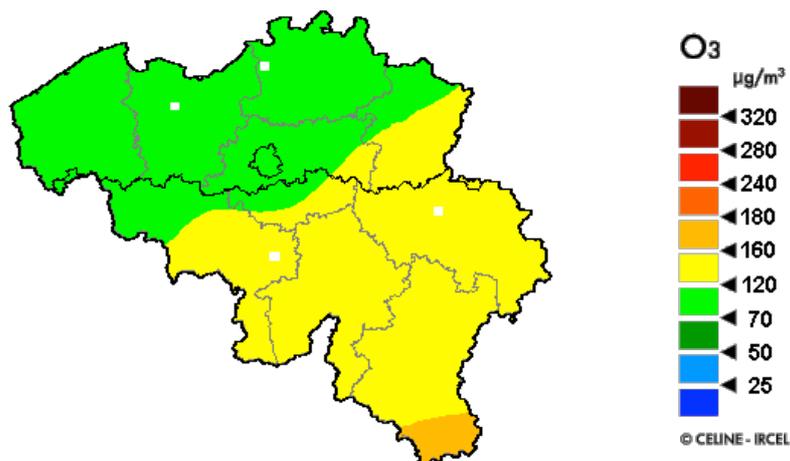
- **Concentrations maximales horaires prévues : entre 100 et 190 $\mu\text{g}/\text{m}^3$**
- **Seuil européen d'information de 180 $\mu\text{g}/\text{m}^3$: risque de dépassement du seuil d'information européen sur la majeure partie du pays, à l'exception du littoral.**



Concentrations horaires maximales prévues pour le vendredi 03 août 2018

Samedi, 04 août

Samedi, le temps sera ensoleillé malgré quelques passages nuageux. Il fera toujours chaud avec des maxima de 28 à 32 degrés dans l'intérieur des terres. Sous un vent modéré de nord à nord-est, les températures ne dépasseront pas les 25 degrés au littoral. Selon les dernières prévisions, les concentrations d'ozone diminueront. Les concentrations maximales seront attendues dans le sud du pays mais aucun dépassement du seuil d'information n'est prévu actuellement.

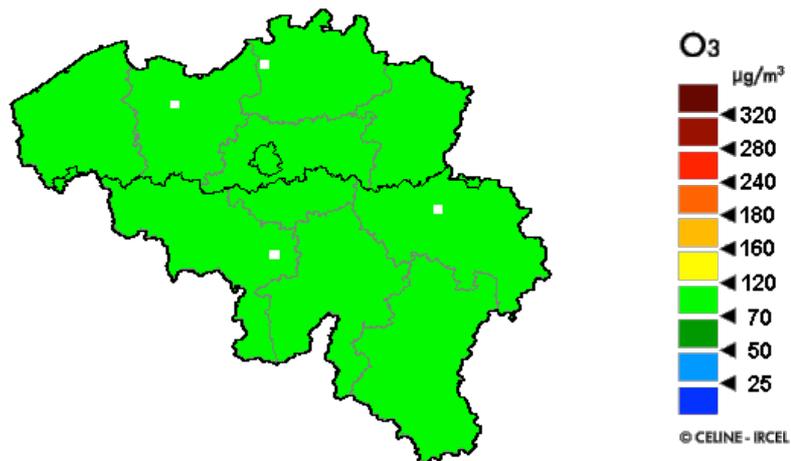


Concentrations horaires maximales prévues pour le samedi 04 août 2018

Dimanche, 05 août

Dimanche, le temps restera encore largement ensoleillé mais les nuages pourraient être un peu plus nombreux. Les maxima, en légère baisse, se situeront entre 22 degrés à la côte et 27 ou 28 degrés dans le centre du pays.

Selon les dernières prévisions, les concentrations maximales d'ozone atteindront de l'ordre de 100 µg/m³. Aucun dépassement du seuil d'information n'est prévu actuellement. L'évolution des concentrations d'ozone pour le début de semaine prochaine n'est pas encore très claire actuellement. Plus d'informations dans nos prochains bulletins.



Concentrations horaires maximales prévues pour le dimanche 05 août 2018

Attention : les cartes de prévisions ci-dessus sont basées sur les résultats de modèles de qualité de l'air. Ces modèles possèdent une incertitude ; les concentrations qui seront mesurées pourraient être plus élevées ou plus basses que prévu.

DERNIERES INFORMATIONS sur les CONCENTRATIONS en OZONE

Les concentrations actualisées en ozone sont affichées en temps réel sur notre Website <http://www.irceline.be>, avec une mise à jour horaire. Le site présente également les concentrations maximales pour aujourd'hui, demain et après-demain, obtenues par le modèle de prévision SMOGSTOP. Les prévisions sont remises à jour vers midi.

Pour obtenir ce bulletin de la qualité de l'air (aussi) par courrier électronique, veuillez vous inscrire à notre « mailing list » sur notre site internet.

EFFETS POSSIBLES SUR LA SANTE ET PRECAUTIONS A PRENDRE

En fonction des concentrations dans l'air ambiant, de la durée d'exposition, de la sensibilité des personnes exposées et de leurs activités, les symptômes suivants peuvent être observés :

- difficultés respiratoires, notamment lors d'efforts physiques importants ;
- éventuelle irritation des yeux et des voies respiratoires supérieures ;
- toux chez les personnes sensibles ;
- augmentation de la fréquence et de la gravité des symptômes chez les personnes asthmatiques.

A titre préventif, les personnes particulièrement sensibles à la pollution atmosphérique (enfants, personnes âgées, personnes souffrant de problèmes respiratoires...) doivent éviter les efforts physiques inhabituels et tout exercice en plein air entre 12h et 22h.

De plus, il est recommandé à chacun de s'abstenir de tout effort physique soutenu (par exemple le jogging) durant cette période.

Les concentrations d'ozone sont généralement inférieures de 50 % (valeur moyenne dépendant de l'aération et de la ventilation) à l'intérieur des bâtiments.

SEUILS EUROPEENS

La valeur cible européenne pour la protection de la santé est basée sur la valeur moyenne des concentrations sur une durée de 8 heures ; celle-ci s'avère pertinente pour étudier les effets de l'ozone sur la santé. Comme indiqué dans la directive 2008/50/CE, les maxima journaliers des moyennes glissantes des concentrations sur 8 heures ne doivent plus dépasser le seuil de 120 microgrammes/m³ plus de 25 fois par année civile (moyenne calculée sur 3 ans). L'objectif à long terme vise à ce qu'il n'y ait plus aucun dépassement de ce seuil. Pour ne pas être obligé d'attendre les 8 heures requises pour le calcul de la moyenne, les seuils d'information (180 microgrammes/m³) et d'alerte (240 microgrammes/m³) à la population sont exprimés en fonction de concentrations horaires.

Pour toutes les personnes qui effectuent des exercices physiques à l'extérieur, l'exposition aux concentrations moyennes sur 8 heures supérieures à 120 microgrammes/m³ peut occasionner temporairement une diminution des fonctions respiratoires estimées à :

Concentrations d'ozone moyennes sur 8 heures	Diminution estimée des fonctions respiratoires ^{1(**)}
120 – 150	3 – 5 %
150 – 210	5 – 10 %
210 – 250	10 – 15 %
>250	>15 %

MESURES SUR LE TRAFIC PENDANT UN EPISODE DE POLLUTION

Les plans d'action établis par les Régions imposent des mesures sur le trafic (limitation de la vitesse à 90 km/h sur certains axes routiers et autoroutiers en Flandre et en Wallonie ; circulation alternée suivant les plaques paires et impaires à Bruxelles) **dès que des niveaux de pollution élevés en particules fines sont prévus**. Pour les prochains jours, de tels niveaux ne sont pas attendus.

Il est à remarquer que, si des mesures prises sur le trafic s'avèrent efficaces lors d'un épisode de pollution aux particules fines, de telles mesures ne le sont par contre pas pendant un épisode de pollution élevée par l'ozone (voir http://www.irceline.be/~celinair/french/pour_contre.html).

RECOMMANDATIONS POUR LA PRISE DE MESURES

L'ozone se forme sous l'action du rayonnement solaire UV lors des chaudes journées et en présence d'importantes concentrations d'oxydes d'azote et de composés organiques volatils (aussi appelés précurseurs). Les principales sources de ces précurseurs sont le trafic routier, la combustion dans l'industrie et le secteur domestique, ainsi que l'utilisation de solvants dans les activités industrielles et domestiques.

Sur base de l'analyse des concentrations observées en ozone et des résultats de modèles, il apparaît que des mesures limitées dans le temps et dans l'espace (par ex., des mesures locales au niveau du trafic prises uniquement lors d'un pic d'ozone) ne permettent pas de réduire les concentrations d'ozone, bien au contraire. En raison de la complexité des réactions photochimiques qui interviennent lors de la formation de l'ozone, il est illusoire de résoudre le problème de la pollution à l'ozone par de telles mesures qui, si elles sont spectaculaires, demeurent inefficaces et donnent au niveau de la population une fausse impression d'apporter une solution à la problématique de l'ozone.

Seules des mesures durables, drastiques et conduites à l'échelle européenne permettront de résoudre le problème de l'ozone à long terme. En pratique, chacun peut contribuer à la diminution des émissions de précurseurs d'ozone, notamment à travers les actions suivantes appliquées pendant toute l'année :

- Circuler à pied, à vélo le plus souvent possible
- Privilégier l'utilisation des transports en commun
- Pratiquer le co-voiturage
- Choisir une voiture plus économique du point de vue de sa consommation en carburant
- Veiller à l'entretien régulier de son véhicule
- Rouler calmement, en évitant les accélérations brusques
- Choisir des peintures à base d'eau contenant moins de solvants et ne nécessitant pas l'emploi de white spirit
- Choisir un mode de chauffage économique à haut rendement
- Faire contrôler et régler son installation de chauffage tous les ans par un spécialiste agréé
- Etc.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

En Région flamande :

- Environnement : *Vlaamse Milieumaatschappij (VMM)*
 - Pour plus d'information sur l'environnement en Flandre : <http://www.vmm.be>

1 ^(**) La diminution des fonctions respiratoires est exprimée en fonction de la réduction du paramètre FEV1 (Forced Expiratory volume in 1 second), c'est-à-dire la diminution du volume d'air expiré pendant 1 seconde lors d'une expiration forcée.

- Autres informations sur la qualité de l'air en Flandre : <http://www.luchtkwaliteit.be>
- Santé : *Agentschap Zorg en Gezondheid*
 - Pour plus d'information sur l'impact de la chaleur et de l'ozone sur la santé, ainsi que les mesures préventives : <http://www.zorg-en-gezondheid.be/gezondmilieu.aspx>

En Région bruxelloise : Bruxelles Environnement (IBGE)

- Consultez le Pollumètre, mis à jour toutes les heures, par Internet (<http://www.bruxellesenvironnement.be>) ou par téléphone (02 / 775.75.99).
- Pour toute info sur l'environnement, Service Info-Environnement : 02 / 775.75.75

En Région wallonne :

Agence Wallonne de l'Air et du Climat (AWAC) – Internet : <http://www.awac.be>

CONTACTS PRESSE

En Région flamande :

- VMM : mevrouw Katrien Smet – tél. : 053/726.573 – GSM: 0473/99.28.70
- Gezondheidseffecten en preventie: Agentschap Zorg en Gezondheid: de heer Joris Moonens (porte-parole) - GSM: 0490/65.46.40

En Région bruxelloise :

- Cabinet de la Ministre C. Fremault : Mme Kathrine Jacobs – tél. : 0474/62.40.43
- Bruxelles Environnement : Mme Julie Hairson – tél. : 02 / 775.79.29

En Région wallonne :

- Cabinet du Ministre C. Di Antonio : Mme Marie Minet (porte-parole), GSM : 0479/88.84.75

CELINE :

- FR : M. Philippe Maetz – tél. : 02/227.56.78 ou 02/227.57.02 – GSM : 0473/84.35.15
- NL : Mevrouw Charlotte Vanpoucke - tél. : 02/227.56.71